



## **Prise de photos professionnelles et tournage de films dans les espaces propriétés de la Fondation de Romainmôtier, notamment la Maison du Prieur**

La prise de photos et le tournage de films sont soumis à une autorisation préalable dans les cas suivants :

- Prises ou tournages effectués à des fins commerciales
- Recours à du matériel encombrant
- Utilisation de drones ou utilisation d'autres espaces de la Cour du Cloître ou du Bourg de Romainmôtier : autorisation supplémentaire à obtenir auprès des autorités compétentes
- Présence de groupes importants pour photographier ou filmer, durée importante du tournage
- Nécessité de restreindre l'accès à certaines zones
- Activité dérangeant les hôtes de la Maison du Prieur ou de la terrasse
- Obligation de respecter des droits de protection, notamment des droits d'auteur, des droits à l'image et de protection du patrimoine historique bâti et de ses accessoires.

Les dispositions suivantes s'appliquent :

Les demandes doivent être adressées par écrit au moins 3 semaines à l'avance. Il n'existe aucun droit à bénéficier d'une autorisation. Les demandes peuvent être rejetées sans motif.

Une autorisation peut être octroyée sous conditions.

L'octroi d'une autorisation implique la facturation du temps consacré par la personne désignée par la Fondation de Romainmôtier pour accompagner les prises de vues et le tournage et veiller à la protection du site. Des frais de dossier peuvent également être facturés.

Fondation de Romainmôtier – juillet 2020



Règles et dispositions pour la prise de photos professionnelles et le tournage de films dans les espaces de la Fondation de Romainmôtier :

Les dispositions suivantes s'appliquent en cas d'autorisation accordée :

1. Pour des raisons de sécurité, il est impossible de pénétrer dans les espaces sans être accompagné par une personne désignée par la Fondation de Romainmôtier.
2. Pour les mêmes raisons, les personnes et les objets doivent rester à une distance minimale de deux mètres des œuvres et mobiliers. Les peintures murales et autres crépis devront être particulièrement protégés.
3. Tout changement par rapport à la demande initiale devra être préalablement approuvé par la Fondation de Romainmôtier.
4. Les instructions données par le personnel accompagnant doivent être respectées dans tous les cas.
5. En cas de déplacement d'objet ou de mobilier, il y aura lieu de remettre tout en place en l'état original.
6. L'équipe de tournage disposera d'une assurance responsabilité civile pour tout éventuel dommage occasionné par le tournage.
7. Les visiteurs de la maison, de la cour et du jardin, ainsi que le personnel ne doivent en aucun cas être perturbés par les interventions et ne peuvent être filmés ou photographiés qu'avec leur consentement. Les activités de la Maison du Prieur ne doivent pas être entravées.
8. Il n'est possible de tourner et de photographier dans les espaces restaurants qu'avec l'accord des locataires ou des bailleurs des locaux.
9. En cas de collision de dates ou d'événements particuliers, des interdictions de filmer ou de photographier peuvent être prononcées même si le consentement avait été accordé auparavant.
10. En cas de désistement d'un demandeur après les travaux de repérage, le travail déjà effectué sera facturé.
11. L'équipe de tournage respectera les règles en vigueur, notamment celles liées au droit du travail.
12. La personne responsable se porte garant du respect des valeurs de la Maison du Prieur et veille à ce que les images ne servent pas à véhiculer des idéologies ou des idées que la morale réprime.
13. Dans tous les cas, il sera fait mention dans le générique : Avec le soutien de la Fondation de Romainmôtier
14. La Fondation de Romainmôtier décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol subi ou occasionné par le demandeur.

Contacts : Olivier Grandjean +41 79 701 07 94

Formulaire à retourner à [contact@fondationderomainmotier.ch](mailto:contact@fondationderomainmotier.ch)

Fondation de Romainmôtier – juillet 2020



### **Formulaire pour la prise de photos et le tournage de films dans les bâtiments**

Nom du projet : .....

Court métrage, film, spot publicitaire, film publicitaire ou autre : .....

Description du projet : .....

.....

.....

Brève présentation du sujet et contenu : .....

.....

.....

Description approximative des scènes tournées dans le périmètre : .....

.....

Lieu exact du tournage : .....

Dates, heures souhaitées et durée estimée du tournage : .....

Nom du producteur et du réalisateur : .....

.....

Nombre de personnes de l'équipe de tournage : .....

Matériel particulier : .....

Soutien nécessaire, prestations complémentaires : .....

Niveau de confidentialité du tournage : .....

Assurance RC de l'équipe de tournage : .....

### **Données de contact**

Personne responsable (Prénom Nom) : .....

Entreprise (facultatif) : .....

Rue et numéro : .....

NPA Localité : .....

E-mail : .....

Tél. : .....

Tél. portable : .....

Site Internet : .....

Mandant pour des spot publicitaire, film publicitaire : .....

.....

Date, lieu et signature : .....